

INONDATIONS | VILLE EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Article publié le 21/06/2021 – Mise à jour le 02/07/2021

L'état de **catastrophe naturelle** a été reconnu pour notre commune par arrêté interministériel du 30 juin 2021 publié au Journal Officiel du 2 juillet 2021 du fait des évènements suivants :

- Inondations et coulées de boue
- Pour la période suivante : **du 19 au 20 juin 2021.**

À ce titre, nous vous précisons **qu'il vous appartient de faire toute déclaration auprès de votre assureur sous 10 jours, soit jusqu'au 12 juillet 2021** afin que votre dossier puisse être pris en compte au titre de l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

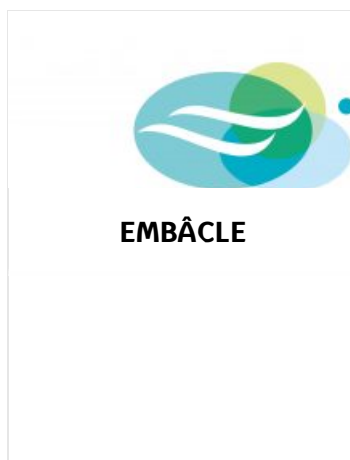
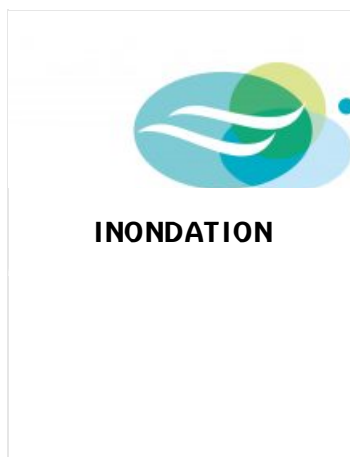
DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Arrêté interministériel du 30 juin 2021

Le SMAGE des 2 Morin fait une collecte des photos qui ont pu être prises pendant et après l'orage du 19 juin 2021.

L'objectif est d'identifier l'ensemble des points qui ont pu poser problème lors de cet épisode orageux intense.

SIGNALER UNE INONDATION OU UN EMBÂCLE



CONTACT

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des 2 Morin

Tél : 01 64 65 87 80

Envoyer un message [Mailto:d.fekih@smage2morin.fr](mailto:d.fekih@smage2morin.fr)

Maison des Services au Publics 6 rue Ernest Delbet – 77320 LA FERTE-GAUCHER

www.smage2morin.fr

Facebook : SMAGE 2 MORIN

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville

77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

Nous contacter

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#).

Accepter

Copyright 2021 Mairie de La Ferté-sous-Jouarre